

CONCOURS FEMININS - SAISON 2017

Déroulement des concours

Frais de participation : 5 € par joueuse

Concours par poules avec ensuite 2 concours (principal, complémentaire) sans récupération **

**** LES PERDANTES DU 1^{er} TOUR DU A (sortie de poule), NE SERONT PAS REPRISES DANS LE B. ELLES SERONT NEANMOINS REMBOURSEES DE LEURS ENGAGEMENTS.**

Tableau des points

Points de participation : 4 points

Sorties de poules : 2 points

Principal		Complémentaire	
Perdantes 1/8	1 point		
Perdantes 1/4	2 points	Perdantes 1/4	-
Perdantes 1/2	4 points	Perdantes 1/2	1 point
Finalistes	6 points	Finalistes	2 points
Vainqueurs	8 points	Vainqueurs	3 points

Récompenses par concours

Inscription + 25 % (40 % pour les Grands Prix) et le Comité ajoute 3 € par doublette inscrite et 4,50€ par triplète inscrite.

Règlement

- Tous les concours, y compris les championnats du Calvados Triplète, Doublettes et Individuel, comptent pour la phase finale.

Remarque :

- Si les équipes Championnes de Ligue Doublettes, Triplètes et Individuelle sont licenciées dans le Calvados, elles obtiennent le même nombre de points qu'en qualité de vainqueurs du Championnat du Calvados.

- Les points de participation seront attribués uniquement aux féminines participantes au concours.

- Les parties de poules se dérouleront en 13 points.

- Pour être classée, il faut participer à **au moins 4 concours**.

- **Les points des 3 moins bon concours seront retirés pour établir le classement final.**

- Pour la journée de la femme (Dimanche 10 septembre au Molay Littry), 6 points de participation seront attribués aux licenciées présentes. La joueuse non licenciée ne devra pas avoir eu de licence depuis au moins 2 ans et être âgée au minimum de 16 ans.

- En dehors des Championnats du Calvados et de Ligue Doublettes et Triplètes, le panachage est autorisé toute l'année.

Phase finale

La commission « féminines » organisera le **Dimanche 22 octobre 2017 (après-midi) à Cormelles Le Royal** la phase finale qui rassemblera les 24 meilleures féminines, classement effectué sur les concours féminins organisés tout au long de l'année. Le comité récompensera également les 3 premières féminines lors de l'Assemblée Générale de fin d'année.

Tout club organisateur d'un concours « féminin » devra impérativement retourner au Comité le dossier complet au plus tard 8 jours après le concours comprenant :

- Liste des équipes (nom, prénom, club)

- Les résultats complets du concours (poules + principal et complémentaire)

Tout dossier incomplet pénalisera les participantes au classement final.